

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation et de l'affichage : 7 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WORMHOUT, convoqué sous la forme ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, salle d'évolution à l'école Roger Salengro, sous la présidence de Monsieur CALCOEN David,

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal en exercice	29
Nombre de présents	25
Nombre de votants par procuration	2
Nombre de suffrages exprimés	27

Étaient présents : (25)

CALCOEN David, le Maire,
DEHONDT Florence, DERAM Didier, PRONIER Isabelle, DELMOTTE Vincent, GROYSILLER Céline, PIRE Olivier, LENOIR Sylvie, VAN AGT Laurent, Adjoints,
BECK Sabrina, MARQUISE Lucas, DUPUITS Laurence, BRICHE Rémi, Conseillers délégués,
COURBOT Monique, POISSONNET Luc, GOSSART Géraldine, DENTREBECQ Patrick, BOLLE Christine, DOOM Emmanuel, BULTEEL Martine, KERCKHOVE Fabien, LAMMAR Carole, DEVOS Frédéric, PEEL John, THOMAS Loïc, Conseillers,

Ont donné procuration : (2)

HUGOO Isabelle, procuration à PEEL John,
LEMOINE Isabelle, DEVOS Frédéric.

Absent excusé : (1)

RICHARD Nicolas.

Absent : (1)

DEGRAND Christophe.

Secrétaire de séance : MARQUISE Lucas est désigné à l'unanimité.

Délibération 81-2024 - Lotissement BELE – Rétrocession espaces verts

Envoyé en préfecture le 24/06/2024

Reçu en préfecture le 24/06/2024

Publié le

ID : 059-215906637-20240613-DEL81_2024-DE



Vu la délibération 53-017-2024 du Conseil municipal du 11 avril, approuvant la rétrocession de la parcelle AB 687, d'une superficie de 217 m², pour l'euro symbolique, approuvant le classement dans le domaine public communal de cette parcelle, décidant de prendre en charge les frais d'acte notarié,

Considérant qu'il est prévu à tort par la commune la prise en charge des frais d'acte notarié,

Il est proposé au Conseil de :

- RETIRER la délibération 53-017-2024 du Conseil municipal du 11 avril approuvant la rétrocession de la parcelle AB 687, d'une superficie de 217 m², pour l'euro symbolique,
- ARPPOUVER la rétrocession de la parcelle AB 687, d'une superficie de 217 m², pour l'euro symbolique,
- APPROUVER le classement dans le domaine public communal de cette parcelle,
- ACTER que les divers frais liés à la rétrocession de la parcelle AB 687 seront à la charge de l'actuel propriétaire,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le 13-06-2024

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

MARQUISE Lucas

Pour le Maire, et par délégation, l'Adjointe déléguée,

Le Maire,
CALCOEN David



DEHONDT Florence